

AVIS PUBLIC
ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS
DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-37

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 431-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 431.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 431-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 431.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le projet de Règlement numéro 431-37, le lundi 12 juillet 2021 à 19h00, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'objet du présent projet de Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de modifier les dispositions applicables aux usages, constructions, équipements accessoires et saillies du bâtiment principal, dans les cours.

- 3) Le projet de Règlement de zonage numéro 431-37 n'est pas susceptible d'approbation référendaire et ne doit pas être approuvé par les personnes habiles à voter.
- 4) Le projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, Chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 23 JUIN 2021
Alain Cousson, ing., Directeur général et greffier adjoint